

# **Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)**

## **Réunion du Comité national des orientations en matière de santé et de sécurité au travail (CNOSST)**

Compte rendu de la réunion du 17 mars 2016  
CACPA, Ottawa

### **Présents:**

#### **Représentants des employés**

**Président** : Rolfe Antonowitsch, biologiste, Gestion des parcours, DORDS (IPFPC)

Milton Dyck, Technician, CRDSC (AFPC)

Dean Babuin, technicien de recherche, ARDC (AFPC)

Dale Woloshin, analyste principal de la TI/BCP, Sécurité et architecture de la TI, ISB

Gaston Mercier, chimiste, SJRRDC (IPFPC)

Jane McDonald, technicienne de spectrométrie de masse, CRDK (AFPC)

#### **Représentants de l'employeur :**

Matt Shea, directeur général, Direction des ressources humaines, DGGI

Alan Parkinson, directeur général, Programme de pâturages communautaires, DGP

Ling Lee, conseiller stratégique, Direction des partenariats et de la planification, STB

Denna Dougan, directrice, Services intégrés, CGI

Joseph Silva, directeur, Programmes en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

#### **Conseillers techniques :**

Sami Reaz, chef du Programme national de SST, DGGI

#### **Secrétaire :**

Christine Martel, agente de projet, SST, Programme national de SST, DGGI

#### **Invités :**

Mark Scriver, conseiller en ressources humaines, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

Heather Logan, directrice des ventes, Partenaires pour la santé mentale

#### **Absents:**

John Sharpe, directeur, Planification intégrée et rapport, DGST

Sarah Leonard, adjointe à la recherche/biologie végétale, SJRDC (AFPC)

## 1. Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est adopté et deux choses sont ajoutées.
- Le procès-verbal de la réunion de décembre est approuvé.

### Mesure :

- Le titre de Rolfe Antonowitsch doit être corrigé dans la liste des participants; le titre doit le même que celui utilisé dans le procès-verbal.

## 2. Revue de la dernière réunion

### a) Le point sur les défibrillateurs externes automatisés (DEA)

- Le contrat a été accordé à HeatZap pour une période de trois ans; on a effectué l'achat de 130 DEA PowerHeart G5 avec l'option d'en acheter un plus grand nombre, au besoin, au cours de la période du contrat. Les DEA devraient être livrés d'ici la fin de mars 2016.
- Un coordonnateur responsable du DEA et un remplaçant devront être désignés pour chacun des sites. Les coordonnateurs et les secouristes devront suivre une formation. Les unités peuvent être expédiées au site pour installation.
- Des préoccupations ont été soulevées par la suite concernant l'accès à la station cellulaire pour certains centres de recherche éloignés; on se demande si cela toucherait la surveillance des DEA à l'échelle locale étant donné que toutes les unités sont surveillées par le réseau sans fil.

### Mesure :

- Des renseignements relatifs aux lignes directrices sur l'installation et la mise en place des DAE seront transmis aux coprésidents du Comité de SST et aux responsables d'immeubles.

### b) Le point sur le SIMDUT/SGH

- L. Lee fait le point sur l'état d'avancement de la demande de propositions relative au SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) et au SGH (Système général harmonisé). Une demande de propositions n'est plus nécessaire. Un contrat a permis de créer 1 500 places virtuelles pour offrir une formation sur le SIMDUT 2015 par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) / Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
- Nous disposons d'une période de 14 mois (jusqu'à juin 2017) pour terminer la formation et satisfaire à la nouvelle exigence prévue par la loi.

### Mesure :

- Un message contenant les nouveaux symboles et les renseignements sera envoyé.
- Un message contenant les instructions sur la façon de s'inscrire à la formation une fois le processus terminé sera envoyé. On vise début avril 2016.

### c) Outil JSA

- Un préambule sera ajouté au tutoriel dans la base de données JSA ce qui complètera la mise à jour de l'outil JSA.

**Mesure :**

- Le préambule ajouté dans l'outil devra être passé en revue par les coprésidents avant son insertion.
- Les examens des produits de communication doivent être retournés au service ministériel de SST le 21 mars 2016.
- Seront communiqués une fois qu'ils auront été approuvés.

**d) Programme d'ergonomie****Mesure :**

- Le programme d'ergonomie sera passé en revue une dernière fois par les coprésidents avant l'approbation finale de la direction.
- Le programme d'ergonomie sera approuvé par le sous-ministre adjoint de la Direction générale de la gestion intégrée.
- Les communications finales seront approuvées en marge des réunions par écrit par les coprésidents.
- Le programme d'ergonomie sera communiqué une fois qu'il aura été approuvé.

**e) Mise à jour sur les bureaux de passage au CACPA****Mesure :**

- C. Martel fera un suivi auprès des représentants des employés.
- C. Martel fera un suivi auprès de l'équipe de la TI concernant l'accès actif (près des salles de conférence T3-1-313 / 370) que les utilisateurs pourraient utiliser au cas où l'accès Wi-Fi ne serait pas disponible aux dates auxquelles aura lieu la réunion.

**f) Rapports de SST****Mesure :**

- Un rapport de formation sera élaboré durant l'été à l'intention des coordonnateurs régionaux de SST afin de les préparer à leur formation éclair à l'automne.

**g) Compte rendu du Comité national de la sécurité en laboratoire (CNSL)****Mesure :**

- S. Reaz, M. Dyck et R. Antonowitsch organiseront une réunion pour discuter du mandat du CNSL.

**3. Politiques et programmes du Ministère en matière de SST****a) Seuils de formation en matière de SST**

- M. Poirier présente des données relatives à la formation et entame une discussion avec le comité concernant l'établissement des seuils pour les objectifs de formation en pourcentage par la direction générale et les régions.
- La vérification de la SST a permis de relever une lacune selon laquelle la haute direction doit être formée en ce qui a trait aux rôles et aux responsabilités en matière de SST.

**Mesure :**

- M. Poirier effectuer des recherches sur les normes de l'industrie en matière de formation, ainsi que du secteur privé, avant d'établir les seuils.

- Le comité établira ensuite un seuil qu'il considère comme raisonnable pour la formation par la direction générale (établi selon le risque élevé par opposition à des milieux de travail à faible risque) et les régions.
- Des mesures sont mises en place pour aborder les processus visant à cibler la formation de la haute direction.

**b) Nouvelle feuille de contrôle du rapport d'enquête de situation comportant des risques**

- M. Poirier donne un aperçu au comité de la nouvelle feuille de contrôle en format Excel du rapport d'enquête de situation comportant des risques qui est utilisée par les coordonnateurs régionaux de la SST pour faire le suivi des situations comportant des risques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- L'objectif est d'établir les meilleures tendances en utilisant les données les plus fiables. Cette nouvelle feuille de contrôle offre une plus grande souplesse pour analyser et interpréter l'information.

**Mesure :**

- Élaborer des rapports standardisé à partir de ce nouvel outil de suivi que nous voulons présenter au comité en se basant sur cette nouvelle feuille de contrôle.

**c) Procédures pour la résolution d'une plainte relative à la violence au travail – Le point sur le groupe de travail**

- M. Poirier résume de façon succincte où le groupe de travail en est rendu concernant l'examen des procédures et la façon dont les discussions se déroulent.
- La prochaine réunion du groupe de travail est prévue au cours du prochain mois (avril 2016).

**4. Communications à venir en matière de SST**

- On examine les événements à venir et les principaux messages qui seront émis entre le moment présent et la prochaine réunion en juin. Cela inclut le Jour de deuil national et la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail

**Mesure :**

- Le document sur l'outil d'AST sera communiqué une fois qu'il aura été approuvé.
- Le programme d'ergonomie sera communiqué une fois qu'il aura été approuvé.
- Le procès-verbal pour le mois de mars de la réunion du CNOSST sera affiché en ligne une fois qu'il aura été approuvé.

**5. Le point sur les programmes nationaux de sécurité**

**a) Le point sur le Comité national du confinement, de la biosûreté et de la biosécurité (CNCBB)**

- Le Comité a tenu quatre vidéoconférences depuis le 2 décembre, ainsi que deux réunions spéciales.
- On a fait le point sur l'état du MRAP concernant la vérification (laboratoires).
- On a discuté des nouvelles listes de pathogènes du groupe de risque 2 (GR2) diffusées par l'intermédiaire du portail de la biosécurité de l'Agence de la santé

publique du Canada (ASPC). On a mené des activités de sensibilisation avec les chercheurs afin de déterminer le nombre de centres potentiellement touchés par la liste; on a élaboré une liste des organismes prioritaires pour la reclassification et on a soumis des évaluations du risque à l'ASPC; on a orienté la recherche et ADRDTS par l'intermédiaire du processus de demande de licence.

- Les agents de biosécurité et les agents de bioconfinement ont organisé régulièrement des téléconférences, plus une téléconférence en février.
- On a fait le point sur la nouvelle liste d'agents biologiques et sur les implications pour les centres qui manipulent des pathogènes fongiques TG2, ainsi que sur une stratégie visant à assurer la conformité jusqu'à ce que les assignations du groupe de risque des divers pathogènes au GR1 puissent être approuvées.
- Rappel au personnel que tout le monde doit être informé des faits nouveaux suivant la mise en œuvre le *Règlement sur les agents pathogènes humains et les toxines*.
- La téléconférence additionnelle était nécessaire pour discuter du processus de demande de licence aux termes de la *Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines* et des détails de chaque plan de surveillance administrative des centres.
- Tous les centres qui possèdent des organismes figurant sur la liste des agents biologiques du GR2 ont présenté une demande de licence auprès de l'ASPC, conformément au *Règlement sur les agents pathogènes humains et les toxines*.
- Un nouveau cycle d'évaluations sera préparé une fois que les licences auront été délivrées, et on apporte des certaines clarifications concernant des champignons pathogènes des plantes.

**b) Le point sur le Comité national de radioprotection**

- Un avis d'expiration d'Agilent Model G2397A de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) à Swift Current.
- Un demande de dossier de transfert pour retirer un dispositif de la licence a été envoyée au CCSN pour appareil de la série Wallac 1400 à Frédéricton.
- Mises à jour de la page Share Point.

**c) Compte rendu du Comité national de la sécurité en laboratoire**

- Le Comité est inactif à l'heure actuelle. En attente d'une décision de la part du Comité d'orientation à savoir s'il sera dissous.

**6. Points permanents à l'ordre du jour**

**a) Refus de travailler / Mesures de suivis d'intervention en cas d'urgence / appels d'ambulance**

- Aucun refus de travailler pour la fin de 2015 et pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 2016.
- **Explosion d'une étuve de séchage – Lethbridge**
  - Une étudiante de premier cycle effectuait une procédure expérimentale au moyen de sacs de résidu et d'échantillons de panse et d'aliments. Les sacs de résidus étaient préimbibés d'acétone et devaient être séchés avant d'être placés dans l'étuve de séchage. Il s'agit d'une procédure normale et souvent utilisée avec les instructions permanentes d'opérations (IPO).

- On aurait dû laissé sécher les sacs pendant plus d'une heure avant de les mettre dans l'étuve de séchage. L'étudiante a signalé qu'elle croyait devoir laisser sécher les sacs pendant environ 15 minutes avant de les mettre dans l'étuve de séchage.
- Selon le fil des événements, l'étudiante a quitté le laboratoire et s'est rendue au laboratoire adjacent. Environ dix minutes plus tard, elle a entendu l'explosion.
- L'étudiante a reçu une formation relative au SIMDUT au début de son stage de travail.
- Personne n'a été blessé par l'explosion; les dommages se limitaient à l'étuve de séchage, à une balance et à un réfrigérateur qui se trouvaient à proximité de l'étuve.
- Mesures de prévention :
  - Signalisation :
 

Une signalisation permanente hautement visible, sur laquelle doivent figurer les mises en garde ci-dessous, doit être affichée devant toutes les étuves à séchage utilisées sur le site.

    - Dans la plupart des cas, le registre d'extraction devra être ouvert durant le séchage ou le dégazage pour obtenir de meilleurs résultats.
    - L'étuve n'est pas à l'épreuve des explosions et n'est pas conçue pour contenir des gaz combustibles. Ne pas mettre de matières explosives, combustibles ou inflammables dans la chambre.
  - Protocoles :
    - Tous les protocoles liés à l'utilisation de l'acétone pour nettoyer des matériaux (p. ex. sacs d'échantillons, verrerie de laboratoire, etc.) qui sont placés à l'intérieur d'une étuve à séchage feront l'objet d'un examen et d'une mise à jour.
- L'incident a été fait l'objet d'une enquête approfondie à laquelle a participé le Comité Local de Santé et Sécurité au travail (CLSST) et a été signalé à TRAVAIL-EDSC conformément au protocole de production de rapports.

#### **Mesure :**

- Un résumé de la situation et de l'affiche devrait être transmis à tous les centres de recherche.
- Vérifier s'il y a un JSA en place et déterminer s'il doit faire l'objet d'un examen et d'une révision.

#### **b) Signalements à EDSC, Promesses de conformité volontaire (PCV) et directives**

- M. Poirier présente les résumés du rapport annuel d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) (LAB1058 – Rapport du Comité de SST au travail et LAB1009 – Rapport annuel de l'employeur sur les situations comportant des risques) au comité. Ces rapports donnent un aperçu du nombre de blessures

invalidantes, de décès, de blessures mineures et de situations comportant des risques dans l'ensemble du pays.

**Mesure :**

- Effectuer des mises à jour mineures de certaines statistiques provenant des sites, ainsi que des adresses et des noms.

**c) Le point sur les cas de violence au travail**

- Une discussion approfondie a lieu sur l'état de tous les cas de violence au travail. Aucun nom d'employé n'est mentionné : on ne présente qu'un survol de la situation et l'issue de l'affaire, le cas échéant.

**7. Affaires nouvelles**

**a) Présentation des Partenaires pour la santé mentale**

- H. Logan donne au comité un aperçu de la campagne *Je ne me reconnais pas* lancée par Partenaires pour la santé mentale. La campagne fournit des notions pratiques pour soutenir les pairs et les sensibiliser à la santé mentale. Des outils sont également mis à la disposition des gestionnaires pour favoriser des discussions saines entre les employés.

**b) Semaine de la sensibilisation à la santé mentale**

- J. Silva fait observer que la Semaine de la sensibilisation à la santé mentale se déroule durant la première semaine de mai. Il s'agit d'une occasion pour présenter des outils alors que nous élaborons notre stratégie de bien-être.
- Nous lancerons la campagne *Je ne me reconnais pas* comme l'un de nos outils pour accroître la sensibilisation.
- Il y aura un réseau de conférenciers invités qui présenteront des témoignages personnels.

**Mesure :**

- On prévoit élaborer un guide sur la santé mentale destiné aux gestionnaires et aux employés. Le Comité en recevra une copie lorsqu'il sera prêt.

**c) Sous-comité sur la santé mentale du CNOSST**

- J. Silva propose de mettre sur pied un comité sur la santé mentale qui agira à titre de sous-comité du CNOSST. Le sous-comité serait composé de membres actuels du CNOSST.
- Il serait également composé de représentants de chaque comité d'équité en matière d'emploi et d'autres comités d'AAC pourraient également y siéger, notamment le Réseau des jeunes professionnels (RJP). Il reste encore à établir le mandat, mais on examine assurément la possibilité d'une représentation régionale au sein du comité.

**Mesure :**

- M. Dyck et R. Antonowitsch nommeront les représentants des employés des syndicats qui siégeront à titre de représentants du CNOSST au sous-comité sur la santé mentale.

**d) Maladie de Lyme transmise par les piqûres de tiques**

- D. Babuin mentionne que la maladie de Lyme transmise par les piqûres de tiques constitue possiblement un sujet de plus en plus préoccupant.
- La Commission d'indemnisation des accidentés du travail a été confrontée à certains cas pour lesquels il est difficile de déterminer si la piqûre s'est produite au travail ou non. De plus, il y a certains problèmes concernant des tests pour lesquels l'échantillonnage des souches dans certaines régions n'a pas été effectué de la même façon par rapport à d'autres régions et que les tests n'étaient pas les mêmes.
- On a proposé d'envoyer un avertissement au sujet des tiques et de consigner une procédure ou un rappel des piqûres de tiques comment une situation comportant des risques.

**Mesure :**

- Envoyer un message d'information sur les soins appropriés et les procédures sur la façon de prévenir les piqûres de tiques.

**Prochaines réunions**

- 15 juin 2016 – Ottawa (Ontario)
- 15 septembre 2016 – Ottawa (Ontario)
- 1<sup>er</sup> décembre 2016 – vidéoconférence
- 16 mars 2017 – Ottawa (Ontario)